

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 18
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération :
21

Séance du 21 Décembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Vingt-Et-Un du mois de Décembre, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Quinze du mois de Décembre, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Etaients présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; DELAVault Jean-Michel ; HUILLET Pierre-Jean ;
LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ;
SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY
Béatrice ; HUILLET Paule

Etaients absents : Mme BERNAD Nathalie
Mme CUILHE Sandrine

Excusés : Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme. CRESCENT Sylvie
M. TROUILH Françoise a donné procuration à M. PELARREY Laurent
M. ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. DUPONT Raymond

Mme Jean-François LARROQUE a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 18 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 10 Octobre 2023 étant approuvé.

Délibération N° D71/2023

Code 9-4

Vote : Unanimité

Vœu pour le maintien de la piscine intercommunale Michel RAUNER de Séméac

Mme BARON rappelle que, lors du Conseil communautaire du 30 Novembre 2023, M. le Président Gérard TREMEGE a annoncé la fermeture de la piscine intercommunale de Séméac. Elle indique avoir, comme M. le Maire, ainsi que le Maire de Séméac et tous les autres conseillers communautaires, découvert ce projet de fermeture à cette occasion.

Elle explique que, pour s'opposer à ce projet, la commune de Séméac a adopté un vœu demandant le maintien et/ou la rénovation de la piscine.

Mme BARON indique avoir, avec M. le Maire, proposé au Maire de Séméac de présenter ce vœu au Conseil municipal de Soues.

Mme BARON donne lecture du vœu adopté par le Conseil municipal de Séméac, et en propose une version adaptée à la commune de Soues.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

S'OPPOSE

A la fermeture de la piscine intercommunale Michel RAUNER de Séméac

ADOPTE

Le vœu proposé demandant le maintien de la piscine intercommunale Michel RAUNER de Séméac, dont le texte est annexé à la présente.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE



Les 2 piscines publiques situées à Tarbes et celle située à Lourdes ont bénéficié d'importants et nécessaires travaux de rénovation. Celle située à Séméac, très peu. Pourquoi ?

Les élus du Conseil municipal de Soues demandent que toutes les solutions soient étudiées et chiffrées :

- La poursuite rapide de l'activité sur le site,
- Les besoins d'apprentissage de la natation sur notre agglomération,
- Une possibilité d'ouverture dédiée uniquement aux scolaires et aux associations. Celle-ci permettrait de désengorger la piscine Paul Boyrie, et donc d'ouvrir de nouveaux créneaux aux particuliers, qui sont aujourd'hui insuffisants,
- Le développement du site avec maintien d'un bassin sportif couplée à l'ajout d'espaces ludiques pour attirer d'autres publics en sortie d'autoroute, participant ainsi au dynamisme de l'Agglomération.

En conséquence, les élus de la Commune de Soues demandent :

- D'une part le maintien et la réouverture rapide de la piscine Michel Rauner.
- D'autre part, à ce que la Commission des Équipements Sportifs de la CATLP étudie plus profondément le devenir de cet équipement public en vue d'une rénovation dans une démarche concertée avec les associations utilisatrices, les écoles, et naturellement avec les élus de la Commune de Séméac, concernés en premier lieu.

Annexe n°1 – Vœu pour le maintien de la piscine intercommunale Michel RAUNER de Séméac

Les Conseillers communautaires de Soues, présents en séance du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023, ont été stupéfaits d'entendre le Président de la CATLP affirmer que **la piscine Michel RAUNER** située à Séméac **allait être fermée** ! De nombreux Souessois et habitants de l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, ont, eux-aussi, été interpellés par cette annonce.

Aussi les élus du Conseil Municipal de Soues s'opposent fermement à cette décision unilatérale pour les raisons suivantes :

Au niveau de la méthode :

- Cette décision unilatérale n'a fait l'objet d'aucun débat ni en Bureau Communautaire, ni en Conseil Communautaire. C'est au Conseil Communautaire de décider de l'éventuelle fermeture d'un service public, et non pas au seul Président de cette entité territoriale ;
- L'audit sur les piscines, lancé en 2016, n'a pas été mené jusqu'au bout et les différents scénarios proposés n'ont pas été approfondis ;
- L'actualisation du Schéma Directeur des Équipements Sportifs étant en cours, il n'est donc pas possible de se prononcer sérieusement sur le devenir de certains équipements ;
- Enfin, le bilan financier des investissements réalisés et les coûts de fonctionnement des différents équipements de la CATLP doivent être connus et mis en perspective pour que les élus puissent sincèrement se prononcer.

Sur le fond du sujet :

- D'évoquer le nombre de piscine présentes sur l'agglomération n'a de sens que s'il est aussi mis en perspective avec leur usage, leur localisation et leur fréquentation, et pas seulement leur coût financier. Nous ne parlons pas de créer une nouvelle piscine, **mais de maintenir un service public** qui existait depuis plusieurs décennies et qui était activement fréquenté par les établissements scolaires souessois et leurs élèves, par les associations et par les populations souessoises, séméacaises et plus largement par la population de l'agglomération tarbaise.
- Avec les chaleurs estivales, le changement climatique et la hausse du coût des déplacements, les piscines publiques ont encore plus de sens aujourd'hui qu'elles n'en avaient hier. Elles doivent être maintenues et développées en tant que véritable service public (en lien avec la santé, le sport, l'apprentissage du "savoir nager", le maintien du lien social, le dynamisme d'un territoire...).
- La Commune de Séméac a transféré la piscine Michel RAUNER en bon état de fonctionnement et continue de financer forfaitairement son fonctionnement (+ de 150 000 €/an).

Quid de ce fonctionnement en 2023, et surtout quid de l'investissement fait sur cet équipement depuis qu'il a été transféré à l'Agglomération ?